

## **RCP 2021-2022 et 2022-2023 DFGSP 3**

### **Mises en place en 2021-2022 et 2023-2024**

Un questionnaire d'évaluation des enseignements par les étudiants a été transmis par email à l'issue de chacun des 2 semestres de formation de DFGSP 3.

En outre un groupe de travail (GT) en 2022 a été mis en place afin de faire un état des lieux du nombre d'heures des enseignements de 3<sup>ème</sup> année et a été comparé à 4 autres facultés de pharmacie. Il est ressorti de cette étude que la 3<sup>ème</sup> année sur Paris-Saclay présente un nombre d'heures plus important que les 4 autres facultés. Cette charge importante des enseignements en 3<sup>ème</sup> année avait déjà été relevée à plusieurs reprises par les enquêtes des étudiants élus et délégués étudiants.

De même en 2023 un état des lieux a été effectué sur les UE libres et il est apparu qu'il était nécessaire de remettre à plat toutes les UEL afin de proposer des UEL plus spécifiques aux orientations professionnelles.

Après analyse des questionnaires et la prise en compte de l'étude du GT, des relevés de conclusions et de propositions ont été présentées devant les instances de la Faculté et de l'Université et ont été mises en place en 2022-2023 et 2023-2024.

### **RCP Méthodologiques et organisationnelles**

#### **- Modification de la structure de la formation**

1/ **Fusionner UE 19 et UE7** (UE projet professionnel et UE communication) ; diminution du nombre d'heures ; enseignement uniquement sur le 1<sup>er</sup> semestre

2/ **Suppression de l'UE33** nouveaux enseignements à prévoir « Numérique et santé » à partir de 2024/2025

- **Diminution du nombre d'heures de certaines UE** (UE22, UE17A, 17B, UE18A, 18B, UE20, UE27, UE31, UE60).

- **La répartition du pourcentage de contrôle continu est modifiée pour l'UE23A.**

- **La répartition des ECTS est modifiée pour certaines UE** suite au rééquilibrage des 2 semestres.

- **cours magistraux prévus en co-modal**

- **choix des vœux d'orientation de parcours en septembre de la 4<sup>ème</sup> année (et non plus en juin de la 3<sup>ème</sup> année)** afin de laisser aux étudiants le temps de réfléchir et de faire des stages (mise en place 2023/2024).

- **Création de nouvelles UE libres plus spécifiques aux différents parcours et choix d'UE libres plus harmonisé entre les différents parcours** (mise en place 2023/2024).

### **RCP sur le contenu pédagogique**

- **suppression de l'UE 33 (UE Approfondissement numérique).** Cette UE était redondante avec l'UE 16 de 2<sup>ème</sup> année. Par ailleurs un enseignement « Numérique et Santé » devra obligatoirement être mis en place dès l'année universitaire 2024/2025 (arrêté ministériel qui concerne toutes les formations des professionnels de santé)

- **UE 19A Projet Professionnel et UE7 fusionnent pour ne constituer qu'une seule UE**